



Région : BRETAGNE
Département : MORBIHAN
Arrondissement : LORIENT
Commune : NOSTANG

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU JEUDI 7 DECEMBRE 2023

Membres en exercice : 19

Membres présents : 15

Membres votants : 19

Désignation du secrétaire de séance

Information des conseillers sur les décisions de Monsieur Le Maire prises dans le cadre de sa délibération de délégation de compétences

NUMÉRO D'ORDRE	INTITULÉ	VOTE
DE-2023-09-01	Cession de la parcelle cadastrée ZN 399 numéro pour la création d'un cabinet médical et para médical privé	<u>Voix :</u> Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 5 (Renée GAIVORT, Jean-François THIEBOT ayant donné pouvoir à Véronique PERON, Lucie KOWAL et Denis l'ANGE)
DE-2023-09-02	Convention définissant les missions du service d'appui à l'épuration et au suivi des eaux (SATESE) et de l'observatoire départemental de l'assainissement collectif du Morbihan (ODA) – Année 2024 à 2026	<u>Voix :</u> Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Jean-Pierre GOURDEN Présent	Christophe TERRES Présent	Marie LE QUINTREC Présente
Claude CONAN Présent	Ghislaine BROQUARD Ayant donné pouvoir à Madame Anne-Françoise LE BIHAN	Denis L'ANGE Présent
Dominique TRECANT Présent	Renée GAIVORT Présente	Anne-Françoise LE BIHAN Présente
Thibault DE LA MOTTE Ayant donné pouvoir à Jean- Pierre GOURDEN	Véronique PERON Présente	Didier LE CHANU Présent
Nolwenn GENTIL Ayant donné pouvoir à Marie LE QUINTREC	Pierre-Alain LOEZIC Présent	Lucie KOWAL Présent
Philippe DEPUTTE Présent	Solenn LOEZIC Présente	Jean-François THIEBOT Ayant donné pouvoir à Véronique PERON
Myriam ROSSOLIN Présente		

Mairie de NOSTANG
2, rue Paul Le Roux
56690 NOSTANG
☎ 02 97 65 75 43 ☎ 02 97 65 60 68
Courriel : mairie@nostang.fr

DE-2023-09-01

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le sept décembre, le Conseil Municipal de la Commune de NOSTANG, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GOURDEN, maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 1^{er} décembre 2023

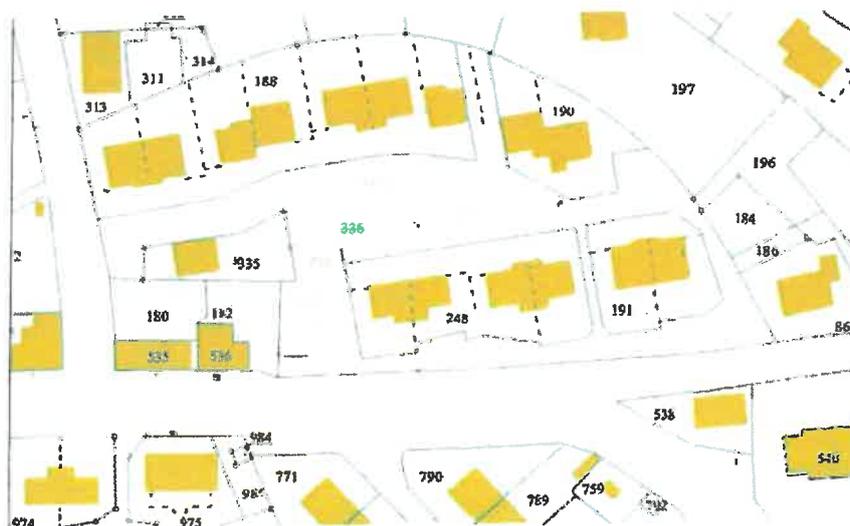
Etaients présents : Jean-Pierre GOURDEN, Christophe TERRES, Marie LE QUINTREC, Denis L'ANGE, Claude CONAN, Renée GAIVORT, Dominique TRECANT, Anne-Françoise LE BIHAN, Véronique PERON, Didier LE CHANU, Pierre-Alain LOEZIC, Lucie KOWAL, Philippe DEPUTTE, Solenn LOEZIC, Myriam ROSSOLIN.

Etaients absents : Ghislaine BROQUARD ayant donné pouvoir à Anne-Françoise LE BIHAN
Nolwenn GENTIL ayant donné pouvoir à Marie LE QUINTREC
Jean-François THIEBOT ayant donné pouvoir à Véronique PERON
Thibaut DE LA MOTTE ayant donné pouvoir à Jean-Pierre GOURDEN

Secrétaire de séance : Claude CONAN

CESSION DE LA PARCELLE CADASTREE ZN 399 NUMERO POUR LA CREATION D'UN CABINET MEDICAL ET PARA MEDICAL PRIVE

La commune a été sollicitée pour l'installation d'un cabinet médical et para médical privé. Aussi, il est proposé au conseil municipal de céder la parcelle ZN 399, issue de la division de la parcelle ZN 336 et présentant une surface de 369 m² au prix de 100 € net le mètre carré.



Pour permettre cette cession, il convient de mettre en place une servitude de passage sur notre parcelle ZN 400 au profit de l'acquéreur pour lui permettre l'accès PMR à son terrain par le Kreisker. Des réseaux d'eau potable et d'eaux usées traversent la parcelle ZN 399, aussi, une servitude, au profit de la commune, sera rédigée afin de permettre l'accès et l'entretien de ces réseaux.

Il convient également de modifier une servitude de passage sur la parcelle ZN 336 instituée par un acte notarié en date 2020 au profit du propriétaire de la parcelle ZN 335 et de la contenir à la parcelle ZN 400.

Après en avoir délibéré, et avec 14 voix pour et 5 abstentions (Renée GAIVORT, Jean-François THIEBOT, Véronique PERON, Lucie KOWAL, Denis L'ANGE)

- AUTORISE la cession de la parcelle ZN 399 d'une surface de 369 m² au profit de Madame Sabrina TREHIN pour l'installation d'un cabinet médical et para médical ;
- FIXE le prix à 100 euros net le mètre carré soit un prix total de 36 900 € net ;
- AUTORISE monsieur le maire à signer tous les documents afférents à la vente et aux servitudes telle que présentées.

Certifié conforme, le 07/12/2023

Le secrétaire de séance, Claude CONAN



Le Maire, Jean-Pierre GOURDEN.



Mairie de NOSTANG
2, rue Paul Le Roux
56690 NOSTANG
☎ 02 97 65 75 43 ☎ 02 97 65 60 68
Courriel : mairie@nostang.fr

DE-2023-09-02

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le sept décembre, le Conseil Municipal de la Commune de NOSTANG, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GOURDEN, maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 1^{er} décembre 2023

Etaient présents : Jean-Pierre GOURDEN, Christophe TERRES, Marie LE QUINTREC, Denis L'ANGE, Claude CONAN, Renée GAIVORT, Dominique TRECANT, Anne-Françoise LE BIHAN, Véronique PERON, Didier LE CHANU, Pierre-Alain LOEZIC, Lucie KOWAL, Philippe DEPUTTE, Solenn LOEZIC, Myriam ROSSOLIN.

Etaient absents : Ghislaine BROQUARD ayant donné pouvoir à Anne-Françoise LE BIHAN
Nolwenn GENTIL ayant donné pouvoir à Marie LE QUINTREC
Jean-François THIEBOT ayant donné pouvoir à Véronique PERON
Thibaut DE LA MOTTE ayant donné pouvoir à Jean-Pierre GOURDEN

Secrétaire de séance : Claude CONAN

CONVENTION DEFINISSANT LES MISSIONS DU SERVICE D'APPUI A L'EPRURATION ET AU SUIVI DES EAUX (SATESE) ET DE L'OBSERVATOIRE DEPARTEMENTAL DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DU MORBIHAN (ODA) – ANNEE 2024 à 2026

Vu les articles L. 3232-1-1 et R. 3232-1 du code général des collectivités territoriales.

Conformément au code général des collectivités territoriales, le département doit mettre à disposition des communes ou EPCI qui ne bénéficient pas de moyens suffisants pour l'exercice de leurs compétences dans le domaine de l'assainissement, de la protection de la ressource en eau, de la restauration et de l'entretien des milieux aquatiques, (...), une assistance technique dont le contenu, les modalités, et les obligations de chacune des parties ainsi que la rémunération sont fixées par une convention.

La commune de Nostang est éligible à ces prestations et conventionne depuis plusieurs années à ce titre.

Aussi, une nouvelle convention pour la période de 2024 à 2026 est proposée par le conseil Départemental. La convention précise les modalités de l'assistance technique (réalisation de 2 à 3 visites annuelles, réalisation de mesure sur site, prélèvements et l'édition de rapport de contrôle...). Le coût annuel est fonction de la capacité des stations d'épuration du territoire (1 000 HE pour Nostang) soit 300 €.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- APPROUVE de la convention d'adhésion au SATESE
- AUTORISE à donner à Monsieur Le Maire à signer les documents afférents ;
- INSCRIT des crédits nécessaires au budget.

Certifié conforme, le 07/12/2023

Le secrétaire de séance, Claude CONAN



Le Maire, Jean-Pierre GOURDEN.

